

Communiqué de presse

Réaction de Jean-Paul Huchon à l'adoption par l'Assemblée Nationale d'un amendement instaurant une taxe de séjour régionale

Je me réjouis de l'adoption, cet après-midi, par l'Assemblée Nationale d'un amendement instaurant une taxe de séjour régionale sur les nuitées en hôtellerie en Île-de-France en vue de financer les transports en Ile-de-France. Ce financement a fait l'objet d'un soutien allant au-delà des clivages partisans. Je salue l'engagement en faveur du transport public des députés socialistes qui se sont mobilisés : je pense notamment à **Olivier Faure**, **Razzy Hammadi** et **Alexis Bachelay**. Je salue également l'engagement des députés écologistes, qui ont déposé un amendement similaire, et des députés de l'opposition, notamment le Président de la commission des finances **Gilles Carrez**. Je salue enfin tout particulièrement l'engagement du Président de l'Assemblée Nationale **Claude Bartolone** qui m'avait, dès la semaine dernière, assuré de son appui plein et entier sur ce projet.

Soutenue par les élus du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, cette taxe a été mise en place en application du Protocole relatif au Nouveau Grand Paris, que j'ai signé avec **Jean-Marc Ayrault** le 19 juillet 2013, et qui a été confirmé par **Manuel Valls**. En s'en remettant à la sagesse de l'Assemblée Nationale sur ce sujet, le Gouvernement confirme ainsi son engagement dans l'amélioration des transports des 12 millions de Franciliens.

Cette nouvelle taxe de 2€ par nuitée, permettra de dégager de l'ordre de 140 M€ de recettes nécessaires pour financer l'urgence de l'amélioration des transports du quotidien et les projets de prolongements comme la ligne 11 du métro et E du RER. Des aménagements pourront être apportés dans la suite des débats parlementaires, en préservant ce financement indispensable des transports du quotidien.

C'est une mesure cohérente, car, je le rappelle, les 40 millions de touristes annuels en Ile-de-France sont nombreux à utiliser les transports : l'activité touristique francilienne contribuera ainsi à l'amélioration de sa propre compétitivité.

C'est une mesure juste, enfin, car, en débloquant des financements à la hauteur de chantiers tels que le prolongement de la ligne 11 à Rosny (1,25 Mrd €) et du RER E à l'ouest (3,35 Mrds €), c'est bien d'équité territoriale et d'aménagement du territoire dont il s'agit. Dès la promulgation de la loi de finances rectificative, j'ouvrirai les discussions pour le financement de ces deux grands chantiers. De nombreux Franciliens pourront ainsi bénéficier d'un accès au réseau de transport dans des territoires actuellement dépourvus en la matière.